



**ANALYSE DU RAPPORT
DE LA
COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET
DE L'AGROALIMENTAIRE
AU QUÉBEC (CAAAQ)**

Par
Éric Darier, Ph. D.
Responsable de la campagne Agriculture

13 février 2008

Greenpeace ©

Greenpeace, 454 Laurier Est, Montréal H2J 1E7
www.greenpeace.ca
Eric.Darier@yto.greenpeace.org

Greenpeace est une organisation militante indépendante qui utilise la confrontation créative et non violente pour dénoncer les problèmes environnementaux mondiaux et faire adopter des solutions pour assurer un avenir écologique et pacifique.

Le 12 février 2008, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation au Québec (CAAAQ) rendait public son rapport et ses recommandations au gouvernement du Québec. Pendant près de 8 mois, la CAAAQ a tenu des audiences publiques, reçu et lu de nombreux mémoires provenant de milieux forts variés de la société québécoise.

Greenpeace avait bien accueilli la création de la CAAAQ puisque l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec est désormais un enjeu majeur de la société québécoise, que ce soit d'un point de vue environnemental (changement climatique, OGM, biodiversité, algues bleues, etc.), économique (crises incessantes des secteurs agricoles comme de l'industrie porcine, etc.) et social (revenus pour les agriculteurs et développement et diversification des régions, etc.). Pour Greenpeace :

« Le système agricole et alimentaire actuel est une source majeure de problèmes environnementaux qui nuisent à la santé humaine et environnementale. Cette commission constitue l'occasion de faire émerger un véritable consensus sur la question, au Québec, pour une alimentation et des habitudes alimentaires plus saines, et pour une agriculture et un système agroalimentaire qui soient plus respectueux de l'environnement. » (communiqué de presse de Greenpeace du 21 septembre 2006)

Le modèle agricole actuel au Québec qui est de plus en plus industriel, concentré et subventionné par les contribuables satisfait de moins en moins (a) les consommateurs à la recherche d'aliments distincts (ex : du terroir), de qualité et sains (ex : biologiques, etc.), et socialement équitable mais aussi (b) la grande majorité des agriculteurs qui voient leur revenu net stagner voire diminuer, (c) les contribuables-citoyens qui, par leurs impôts favorisent l'agriculture industrielle, qui génère de plus en plus de problèmes environnementaux et réduit la qualité de vie de nombreux citoyens.

Greenpeace a pleinement participé aux travaux de la CAAAQ en présentant une série de mémoires qui sont disponibles sur notre site internet (www.greenpeace.ca) :

- * **OGM : Précaution!** 25 avril 2007 — Mémoire de 31 pages du Réseau québécois contre les OGM. Des recommandations minimales au gouvernement du Québec en matière d'OGM incluant l'étiquetage obligatoire des OGM;
- * **Faut-il nourrir le monde ou les automobiles?** 6 juin 2007 — Mémoire de 21 pages de Greenpeace soumis à la CAAAQ sur l'avenir des bioénergies au Québec;
- * **Des O.N.G. africaines se font entendre à la CAAAQ : « L'Afrique n'a pas besoin des OGM pour se nourrir »** 19 juin 2007. Trois représentants d'O.N.G. d'Afrique de l'Ouest, inquiets des décisions que pourrait prendre Québec, ont plaidé pour une agriculture sans OGM, respectueuse de l'environnement et des paysans ;
- * **Pour une agriculture écologiquement et socialement durable au Québec ... et donc sans OGM**
5 septembre 2007 – Mémoire de 50 pages soumis par Greenpeace qui exhorte le gouvernement du Québec à abandonner son approche de gestion de crise en agriculture et à prendre le plus rapidement possible le virage de l'agroécologie. Greenpeace préconise notamment l'adoption par le gouvernement de 7 critères de gouvernance qui définissent l'agriculture durable.

ANALYSE DU RAPPORT DE LA CAAAQ

« Dans l'état actuel des choses, l'agriculture québécoise
n'a pas complété le virage vers le **développement**
durable à moyen et à long terme. »
(CAAAQ, p. 50)

Méthodologie

Afin d'évaluer le contenu du rapport de la CAAAQ et ses recommandations, Greenpeace a réalisé une analyse comparative entre les recommandations que nous avons faites et les 49 recommandations que la CAAAQ a rendu publiques dans son rapport final. Au total, Greenpeace avait fait 36 recommandations (dans trois mémoires). Pour aider à la comparaison, nous avons pondéré chacune des recommandations de la CAAAQ. Toutes les recommandations de la CAAAQ ont reçu une note de 0 à 2,5 sauf pour les recommandations les plus structurantes. Les recommandations 1, 2, 6, 27 et 29 recevront une note de 0 à 4,5. La note finale cumule sur 100 ces pondérations. Pour aider à la compréhension, nous offrons également quelques commentaires après chacune des recommandations de Greenpeace.

Prenez également note de ces explications sur les annotations. Le symbole R est utilisé pour évoquer le mot recommandation. Si bien que R32 signifie qu'il s'agit de la recommandation 32 de la CAAAQ, souvent suivi par ailleurs du numéro de page ou figure la dite recommandation dans le rapport de la CAAAQ.

Notre analyse

Dans l'ensemble, le rapport de la CAAAQ :

- satisfait entièrement ou en grande partie 21 des 36 recommandations de Greenpeace
- seulement en partie pour 9 d'entre elles
- mais aucunement pour 3 d'entre-elles (portant sur le poste d'Agroécologiste en chef; des objectifs plus précis pour des indicateurs de développement durable et pas de responsabilité civile pour la contamination génétique par les OGM)

Appréciation générale du rapport de la CAAAQ :

- Neuf des 49 recommandations du rapport de la CAAAQ portent directement sur l'environnement (R31 à R40) ce qui démontre une reconnaissance de l'importance croissante des enjeux environnementaux en agriculture.
- Certaines autres recommandations ont également un impact positif potentiel pour l'environnement tel que l'encouragement à l'agriculture biologique (R13), la production de légumes (R14), plus de recherches dans deux axes prioritaires : santé et respect de l'environnement (R28), priorité à une « agriculture de proximité » (mentionnée 18 fois).
- Tout en regrettant qu'il n'y ait pas dans le rapport de la CAAAQ la formulation d'un cadre analytique plus rigoureux comme celui de « l'agroécologie » et un processus de formulation de politique basé sur le cycle de vie complet, Greenpeace reconnaît tout de même les pas-de-géant que la CAAAQ a accomplis pour un secteur qui trop longtemps a ignoré et sous-estimé les défis environnementaux. La CAAAQ mentionne le terme « développement durable » 49 fois dans son rapport.
- Sur les OGM, la CAAAQ pose un diagnostic qui est généralement correct et fait des recommandations intéressantes comme l'étiquetage, la traçabilité, plus de recherches, des zones sans OGM et l'application des recommandations de la Société royale du Canada. Cependant la CAAAQ ne semble pas aller au bout de sa logique qui aurait dû être de demander une pause ou un moratoire sur les OGM. De plus, l'absence d'une recommandation sur la responsabilité civile élargie en cas de contamination génétique provenant des OGM risque fort de miner la volonté de la CAAAQ de développer l'agriculture biologique. Pourquoi continuer à préserver une immunité aux agriculteurs qui contaminent les champs de leurs voisins avec des OGM ?
- Le gouvernement du Québec et tous les partis politiques du Québec devraient considérer le rapport de la CAAAQ comme étant la synthèse consensuelle minimale pour le développement de politiques agricoles au Québec pour les prochaines années. Il sera du devoir du gouvernement du Québec et des partis politiques de se prononcer sur les recommandations qu'ils entendent mettre en place, adopter un échéancier précis et des budgets adéquats pour les mettre en place.
- À travers le rapport de la CAAAQ, le Québec a désormais une carte sur l'itinéraire que l'agriculture et la société québécoise devront parcourir dans les prochaines années. Comme les défis environnementaux vont probablement s'accroître dans les années à venir, le Québec sera sans aucun doute appelé à aller encore plus loin que ne l'a été la CAAAQ sur le volet environnemental.

Note finale : 70 sur 100

Détails de l'appréciation par Greenpeace du rapport de la CAAAQ

Recommandation 1 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec adopte un cadre général basé sur l'agroécologie, qui respecte les 7 critères de Greenpeace pour une agriculture écologiquement et socialement durable, soit :

1. garantir une nourriture accessible et adéquate pour tous, aujourd'hui et pour toujours;
2. protéger et restaurer les écosystèmes agricoles et la biodiversité;
3. réduire la consommation d'énergie et d'eau, réduire les déchets et les risques pour la santé humaine et l'environnement;
4. promouvoir l'émancipation des petits agriculteurs, des fermes familiales et des communautés rurales;
5. réorienter la recherche scientifique vers la durabilité et l'équité;
6. promouvoir le commerce agricole qui tient compte du développement durable et de l'équité;
7. promouvoir la consommation durable d'une nourriture saine, naturelle et locale.

La CAAAQ ne parle pas « d'agroécologie » en tant que tel mais parle de « développement durable » (49 fois!) d'une agriculture dont la mission première de nourrir le Québec, de protéger la biodiversité, etc. La CAAAQ fait de la prose agroécologique sans le dire explicitement, mais parle « d'écoconditionnalité » et surtout de la façon de la mettre en place et de la faire respecter (R33 et R34)! De plus, le rapport de la CAAAQ tente de mettre en place les sept critères que Greenpeace suggérait.

Note : 4 sur 4,5

Recommandation 2 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec adopte et systématise l'analyse de cycle de vie complet pour l'ensemble des politiques gouvernementales à la lumière des sept critères pour une agriculture écologiquement et socialement durable avant l'adoption de politiques et dans le cadre d'un système de consultations vraiment publiques.

La CAAAQ ne mentionne pas explicitement le concept de l'analyse de cycle de vie pourtant si essentielle à toute formulation de politique et en particulier en agriculture puisqu'on a affaire à du vivant et à des systèmes biologiques complexes. Cependant, la recommandation 32 exige un bilan complet de l'eau... qui est un des vecteurs essentiels du cycle de vie en agriculture, mais pas le seul. La CAAAQ fait aussi la promotion d'une « vision intégrée du territoire » (R37) qui n'exclut pas une approche basée sur le cycle de vie complet. Bref, la CAAAQ fait souvent de la prose sans le savoir et sans le dire ! La CAAAQ reste cependant assez timide pour ce qui est du type de participation du public (consultation) d'une manière plus large à part quelques exceptions notoires (R44; p.210; p.244). Mais considérant, le degré actuel de corporatisme entre les acteurs directement impliqué en agriculture et en agroalimentaire, le rapport de la CAAAQ ouvre néanmoins une porte à une véritable participation plus démocratique.

Note : 3,5 sur 4,5

Recommandation 3 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec cesse de promouvoir et de financer, directement ou indirectement les OGM. Évidemment, cela n'empêche pas de poursuivre des recherches dans en génomique pour aider à comprendre les mécanismes de la biodiversité et comment la protéger ou développer des techniques potentiellement plus écologiques.

La CAAAQ recommande effectivement plus de recherche « sur les effets des organismes génétiquement modifiés sur l'environnement et la santé », la mise en place d'un programme de recherche sur les effets à long terme de chaque organisme génétiquement modifié homologué (R39). Cependant, la CAAAQ demeure souvent très vague sur le type d'efforts en recherche nécessaires (R27; R29; R30) qui pourrait en résulter en plus des recherches pour promouvoir les OGM !

Note : 1,5 sur 2,5

Recommandation 4 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec adopte une approche de précaution pour prévenir à la source la contamination génétique due aux exportations agricoles québécoises en appliquant le seuil de tolérance zéro recommandé dans le rapport sur le maïs publié par le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale de l'ALÉNA. En terme pratique cela signifie aussi que le Québec devrait appliquer le Protocole de Cartagena sur la biosécurité même si le Canada tarde à le ratifier.

La CAAAQ ne parle pas de « précaution », mais plutôt de « prudence » (p.177), mais, par contre, endosse pleinement le rapport de la Société Royale du Canada de 2001 qui plaçait la précaution au centre de ses recommandations (p.179). La CAAAQ recommande que « les OGM devraient être étudiés davantage avant d'être mis en marché » (p.188). Pour la CAAAQ : « de sérieuses appréhensions demeurent notamment à l'égard de la biodiversité, de la contamination d'autres espèces végétales et animales et du développement d'organismes résistant aux contrôles biologiques ou aux agents pathogènes connus. Il faudra approfondir ces questions avant de lancer la deuxième génération d'OGM » (p.179). Il est regrettable que le rapport de la CAAAQ ne mentionne pas le protocole de Cartagena sur la biosécurité que pourtant le gouvernement du Québec appuie et que le gouvernement du Canada refuse toujours de ratifier.

Note : 2 sur 2,5

Recommandation 5 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec réoriente les propres dépenses en matière de coopération internationale et de relations internationales afin de promouvoir des technologies et des pratiques agricoles reconnues comme étant sécuritaires, sans OGM, biologiques et agroécologiques et dont le développement et le contrôle se situent à un niveau local. Le gouvernement du Québec s'assurera que les programmes fédéraux en matière de coopération internationale intègrent le double objectif de protection de l'environnement et de réduction de la pauvreté afin d'aider les pays du Sud à adopter des politiques en faveur de la sécurité alimentaire, ce qui signifie tendre vers la souveraineté alimentaire en établissant des mesures détaillées pour l'autosuffisance alimentaire.

La CAAAQ ne fait que très peu mention du rôle du Québec et du Canada dans l'aide au pays du sud et en particulier en agriculture, à part et à travers la discussion sur « la souveraineté alimentaire » qui reconnaît « la nécessaire solidarité dont le Québec doit faire preuve à l'égard des pays moins développés » (p.36). Cette faiblesse est d'autant plus regrettable qu'une délégation d'O.N.G. d'Afrique de l'Ouest avait fait une présentation à la CAAAQ pour souligner ces enjeux. Cependant, la reconnaissance de la première fonction de l'agriculture, qui est de « nourrir les Québécois » (p.37), devrait être comprise comme si elle s'applique implicitement ailleurs sur la planète. Greenpeace note cependant les préoccupations concernant les droits des immigrants et les travailleurs migrants saisonniers en agriculture (R23; R24).

Note : 1,75 sur 2,5

Recommandation 6 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec redéploie les ressources gouvernementales (budget, personnel, priorités de la recherche, etc.) vers des solutions de rechange agroécologiques aux OGM et à l'agriculture chimique, comme l'agriculture biologique.

La CAAAQ recommande un niveau d'aide aux agriculteurs qui soit comparable aux 5 dernières années (R1), mais suggère d'importants changements structuraux quant à ces aides qui doivent être élargies à plus d'agriculteurs, qui doivent être plafonnés (R4) et surtout être soumis à l'écoconditionnalité (R3; R5) et qui favorise certains types d'agriculture comme l'agriculture biologique, l'agriculture locale, l'agriculture de « circuit court » ou l'agriculture de « diversification » (R6; R7; R8; R13; R14; R16). Bien sûr, il reste de nombreuses ambiguïtés (probablement incontournables dans un rapport qui se veut consensuel) et les détails dans l'application de ces recommandations seront clés.

Note : 4 sur 4,5

Recommandation 7 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Canada via le gouvernement du Québec adopte un cadre stratégique une agriculture écologiquement et socialement durable qui inclut, en plus des sept critères de Greenpeace et l'analyse de cycle de vie complet, les éléments suivants :

- principe de précaution comme principe premier plutôt qu'une approche dite « de gestion du risque », qui présume que l'on prenne des risques aujourd'hui et pour s'occuper des problèmes plus tard.
- des innovations technologiques et scientifiques qui soient établies comme étant sécuritaires plutôt que présumées.
- prévention des problèmes environnementaux à la source au lieu de s'attaquer aux symptômes.

La CAAAQ est de compétence québécoise et donc n'a pas explicitement fait de recommandations au gouvernement fédéral à part, par exemple l'application des recommandations du rapport important de la Société royale du Canada de 2001 sur les OGM agricoles (p.179) que le gouvernement fédéral ignore encore très largement. Comme le Québec fait partie du système fédéral canadien, on doit présumer que l'adoption, à l'échelle provinciale, de mesures environnementales en agriculture ferait partie des demandes du Québec envers le gouvernement fédéral/et les provinces canadiennes. Vu la nature controversée des rapports historiques et politiques entre le Canada et le Québec, la CAAAQ a probablement voulu éviter ce terrain controversé.

Note : 2 sur 2,5

Recommandation 8 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Canada via le gouvernement du Québec adopte un cadre stratégique pour l'agriculture plus ambitieux et l'encourage à entamer et mener un grand débat sociétal sur l'agriculture durable et poser les questions fondamentales. Le gouvernement fédéral devrait établir une Commission royale sur l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation (à l'instar de la CAAAQ), avec un mandat large et un financement adéquat pour permettre la participation des ONG.

La CAAAQ est de compétence québécoise et donc n'a pas explicitement fait de recommandations au gouvernement fédéral à part, par exemple l'application des recommandations du rapport important de la Société royale du Canada de 2001 sur les OGM agricoles (p.179) que le gouvernement fédéral ignore encore très largement. Comme le Québec fait partie du système fédéral canadien, on doit présumer que l'adoption, à l'échelle provinciale, de mesures environnementales en agriculture ferait partie des demandes du Québec envers le gouvernement fédéral/et les provinces canadiennes. Vu la nature controversée des rapports historiques et politiques entre le Canada et le Québec, la CAAAQ a probablement voulu éviter ce terrain controversé.

Note : 2 sur 2,5

Recommandation 9 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec adopte une approche plus large pour l'agriculture en prenant en compte des analyses de cycles de vie complets pour évaluer, comprendre, saisir et contrôler les impacts agricoles et environnementaux des politiques, des subventions, de la taxation et des régimes d'exemption de taxes en matière agricole. Qu'il institue la publication de rapports et de vérification comme IRENA pour aider et mettre en œuvre une transformation des politiques vers une agriculture écologiquement et socialement durable.

La CAAAQ recommande bien la « multifonctionnalité » et des changements potentiellement importants en matière d'aides à l'agriculture et, notamment, les changements liés à une véritable application de « l'écoconditionnalité », qui sont des façons de considérer l'agriculture d'une manière plus large. Cependant, la CAAAQ omet de prévoir un système de vérification et d'audit qui permette de mesurer les progrès sur l'application de ses recommandations. Il est vrai qu'il existe maintenant au Québec un poste de Commissaire au développement durable qui a d'ailleurs remis son premier rapport annuel en décembre 2007 qui soulignait les carences et les contradictions dans les politiques gouvernementales en matière de développement durable et d'agriculture. Cependant, la CAAAQ aurait quand même dû prévoir un mécanisme de vérification. La CAAAQ aurait dû s'inspirer de la recommandation de l'Ordre des médecins vétérinaires concernant une « vérification crédible » pour le bien-être des animaux (p.176) et élargir le principe. Dommage.

Note : 1 sur 2,5

Recommandation 10 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec crée un poste indépendant d'« agroécologiste en chef » sous la responsabilité du (nouveau) commissaire au développement durable, et qui fasse un rapport annuel à l'Assemblée nationale sur l'état de l'agroécologie au Québec.

La CAAAQ omet de prévoir un système de vérification et d'audit qui permette de mesurer les progrès sur l'application des ses recommandations. Il est vrai qu'il existe maintenant au Québec un poste de Commissaire au développement durable qui a d'ailleurs remis son premier rapport annuel en décembre 2007 qui soulignait les carences et les contradictions dans les politiques gouvernementales en matière de développement durable et d'agriculture. Cependant, la CAAAQ aurait quand même dû prévoir un mécanisme permanent de vérification et de suivi. À la suite du rapport Coulombe sur les forêts, le gouvernement du Québec avait créé le poste de Forestier en chef qui aurait pu servir de modèle et d'inspiration à la CAAAQ.

Note : 0 sur 2,5

Recommandation 11 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec fasse passer les pratiques et les politiques agricoles au Canada vers une agriculture biologique avec des objectifs clairs, ambitieux et surtout pertinents selon les ressources. Ainsi, sans être utopique, pourquoi ne pas proposer que l'agriculture biologique au Québec atteigne 25 % des surfaces cultivées en 2015 et 50 % en 2025? Le gouvernement doit apporter son soutien financier à hauteur de 100 % pour les agriculteurs lors de la transition de l'agriculture conventionnelle à biologique (environ 3 ans). Il est important pour le Québec de saisir les occasions et d'encourager les agriculteurs à répondre à la demande locale en produits biologiques.

La CAAAQ recommande de nombreuses mesures pour aider l'agriculture biologique (voir commentaires sur la recommandation 6 de Greenpeace ci-dessus). L'agriculture biologique est d'ailleurs mentionnée 8 fois dans le rapport de la CAAAQ. Pour la CAAAQ : « l'agriculture biologique doit également être mieux soutenue en raison de sa contribution positive à la protection de l'environnement et de l'exemplarité de certaines de ses pratiques » (p.174). Par contre, il manque des objectifs clairs et ambitieux sur l'expansion de l'agriculture biologique au Québec.

Note : 1 sur 2,5

Recommandation 12 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec s'assure que les décisions politiques d'un ministère ne contredisent pas ou ne nuisent pas à celles d'autres ministères dans l'objectif global en faveur de la santé environnementale et humaine. À l'heure actuelle, le cloisonnement, la spécialisation des activités gouvernementales et la dominance des priorités économiques (courts et moyens termes) sont des obstacles majeurs à l'application de politiques écologiquement et socialement durables dans une perspective de développement économique durable à moyen et long terme.

La CAAAQ reconnaît les problèmes de contradictions dans les politiques gouvernementales et la nécessité d'appliquer le développement durable et surtout l'application de la réglementation environnementale d'une manière coordonnée au plan gouvernemental (R31). Le premier rapport du Commissaire au développement durable de décembre 2007 illustra cette défaillance structurelle.

Note : 2,5 sur 2,5

Recommandation 13 de Greenpeace à la CAAAQ : En plus d'appliquer réellement les recommandations émises en 2001 par le panel d'experts de la Société royale du Canada, il faut réviser les processus qui ont permis l'autorisation des OGM et de tout autres intrants agricoles, afin de s'assurer que les avantages avancés pour ces produits soient rigoureusement, indépendamment et scientifiquement étudiés et comparés avec des solutions

existantes sécuritaires (sur une longue période), et ceci, avant l'autorisation et la commercialisation de ces produits.

La CAAAQ accepte largement les recommandations de Greenpeace et recommande effectivement plus de recherche « sur les effets des organismes génétiquement modifiés sur l'environnement et la santé », la mise en place d'un programme de recherche sur les effets à long terme de chaque organisme génétiquement modifié homologué (R39; R41). La CAAAQ indique clairement qu'il « est absolument impératif d'encadrer rigoureusement l'homologation et l'utilisation des OGM » (p.178); « Ce processus paraît nettement déficient au regard des enjeux en cause. Il est urgent pour le gouvernement fédéral d'accorder plus d'importance et de ressources à la procédure d'homologation, à plus forte raison aux produits issus des nouvelles sciences, les OGM par exemple. Les gouvernements doivent également prendre les dispositions pour que l'approbation de nouveaux organismes transgéniques et leur utilisation comme produits agricoles ou aliments pour animaux soient assujetties à une évaluation scientifique rigoureuse des incidences potentielles de ces organismes sur l'environnement ou la santé humaine » (p.178). De plus, pour la CAAAQ : « Québec devra savoir exercer un jugement critique à l'égard de ces technologies d'avant-garde, notamment sur le plan éthique. La portée considérable de cette tendance est telle que le Québec devra s'y intéresser et chercher à saisir, dans le respect de ses valeurs et de ses priorités, les perspectives de développement que présentent ces nouvelles avenues. Il devra aussi se doter des capacités de gérer les changements qui vont découler de ces nouveaux procédés ou productions et faire ses choix dans le respect des principes du développement durable. » (p.22)

Note : 2 sur 2,5

Recommandation 14 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec intègre le développement rural et régional comme un des objectifs premiers dans un Cadre stratégique pour une agriculture écologiquement et socialement durable et promeuve les petites et nombreuses fermes dans les politiques de développement rural et régional.

La CAAAQ parle de « vision multifonctionnelle », de « l'agriculture [qui] commande des politiques et des mesures de soutien qui favorisent les interrelations entre l'agriculture et d'autres activités économiques, récréatives, culturelles et sociales des communautés rurales » (R43; p.50) et de développement régional (R42; R44; R49).

Note 2,5 sur 2,5

Recommandation 15 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec redirige les fonds de développement internationaux (directs ou indirects) vers des projets qui protègent, promeuvent et rehaussent les pratiques agroécologiques et qui améliorent le statut des femmes et leur rôle déterminant dans la production de la nourriture et la préservation de la biodiversité.

La CAAAQ ne fait que très peu mention du rôle du Québec et du Canada dans l'aide au pays du sud et en particulier en agriculture, à part et à travers la discussion sur « la souveraineté alimentaire » qui reconnaît « la nécessaire solidarité dont le Québec doit faire preuve à l'égard des pays moins développés » (p.36). Cette faiblesse est d'autant plus regrettable qu'une délégation d'O.N.G. d'Afrique de l'Ouest avait fait une présentation à la CAAAQ pour souligner ces enjeux. Cependant, la reconnaissance de la première fonction de l'agriculture, qui est de « nourrir les Québécois » (p.37), devrait être comprise comme si elle s'applique implicitement ailleurs sur la planète. Greenpeace note cependant les préoccupations concernant les droits des immigrants et les travailleurs migrants saisonniers en agriculture (R23; R24).

Note : 1,75 sur 2,5

Recommandation 16 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec implique activement les citoyens et les citoyennes pour forger un consensus constructif au niveau des nouvelles politiques agricoles socialement et écologiquement durable au lieu de continuer à soutenir le statu quo, qui a perdu de sa légitimité auprès des citoyens et des consommateurs. Ainsi, en refusant d'appliquer l'étiquetage obligatoire des OGM comme le souhaitent 90 % des Canadiens, les gouvernements y perdent en légitimité et en crédibilité.

La CAAAQ accepte et fait la promotion de la participation citoyenne (R44). Pour la CAAAQ : « Les choix qui seront arrêtés devront s'inscrire dans la dynamique du développement des communautés, dans une forme de continuité avec les autres activités économiques du milieu et être compatibles avec les valeurs profondes des citoyens » (p.273). « Notre seul souhait est que les acteurs du milieu agricole et les citoyens s'emparent de ces recommandations de la Commission pour tisser une solidarité nouvelle et pour s'engager avec confiance et audace dans l'avenir » (p.244). Ce qui manque surtout ce sont des mécanismes plus concrets pour mettre en place cette participation citoyenne. Cependant, reconnaissons que les travaux de la CAAAQ constituent un exemple de participation citoyenne.

Note : 2 sur 2,5

Recommandation 17 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec réoriente la recherche publique vers une agriculture écologique et socialement durable, en particulier vers l'agriculture biologique. Pourquoi ne pas se lancer comme objectif d'allouer 20 % des fonds pour ce type d'agriculture en 2008, et ensuite l'augmenter de 2 % par année pour arriver à 50 % des fonds en 2023.

La CAAAQ accepte que « l'agriculture biologique doit également être mieux soutenue en raison de sa contribution positive à la protection de l'environnement et de l'exemplarité de certaines de ses pratiques » (p.174) sans toutefois établir des objectifs précis en matière de recherche sur l'agriculture biologique.

Note : 1,25 sur 2,5

Recommandation 18 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec donne suite aux recommandations de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie du Québec sur les OGM afin de mettre sur pied « un processus de suivi de la recherche et de révision continue des mesures d'approbation, de contrôle et de surveillance, supervisé par un groupe pluridisciplinaire d'experts. »

La CAAAQ accepte (R40) que le gouvernement du Québec mette en place les recommandations de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie du Québec sur les OGM.

Note : 2,5 sur 2,5

Recommandation 19 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec permette un accès public à toutes les évaluations environnementales concernant les OGM, comme le prévoit la Convention d'Aarhus, et restreigne les clauses de confidentialité commerciales à un strict minimum. Le gouvernement du Québec devrait faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il fasse de même et qu'il ratifie sans tarder la Convention d'Aarhus.

La CAAAQ accepte le principe de transparence et l'exige (p.30; p.179 : etc.). Pour la CAAAQ : « Il faut diffuser le plus largement possible toutes les études qui appuient les demandes d'homologation d'OGM et les ouvrir de façon transparente à l'examen et à la critique de la communauté scientifique intéressée. Cette information ne saurait être traitée de manière confidentielle (p.180). Cependant, pas de mention de la Convention d'Aarhus par la CAAAQ ou de moyens de mettre en place la transparence.

Note : 2,25 sur 2,5

Recommandation 20 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec promeuve la recherche publique sans partenariat avec le secteur privé dans le but d'encourager la recherche centrée sur la science et un large éventail d'intérêts sociaux indépendants de l'industrie. Qu'il rétablisse les centres de recherches 100 % publiques sur l'agriculture en lien avec des réseaux d'experts locaux accessibles aux agriculteurs pour évaluer d'une manière rigoureuse les prétentions avancées par les entreprises d'agrochimie, d'agrobiotechnologie et de semences, et offrir des solutions de rechange qui soient socialement et écologiquement durables et compatibles avec des politiques publiques de développement durable.

La CAAAQ fait de nombreuses recommandations concernant la recherche mais sans rupture avec les pratiques actuelles en matière de partenariat notamment avec le secteur privé. Greenpeace voulait justement un rééquilibrage de la recherche en faveur de la recherche publique indépendante qui puisse vraiment faire contrepoids aux intérêts des grandes entreprises comme Monsanto et pas forcément des agriculteurs, des citoyens ou des consommateurs. Greenpeace note néanmoins la demande de la CAAAQ pour un appui financier accru aux services-conseils en agroenvironnement (R25; p.166).

Note : 1 sur 2,5

Recommandation 21 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec promeuve un Cadre stratégique pour une agriculture écologique et socialement durable, incluant notamment :

- la souveraineté alimentaire comme la priorité au Québec et au Canada,
- l'abandon des politiques en faveur de « l'augmentation des occasions d'accès au marché pour les exportations agricoles canadiennes » et un ajustement en conséquence des positions du Canada dans les forums internationaux comme l'OMC, l'ALÉNA, etc.
- L'abandon des OGM afin d'aller dans le sens des tendances des consommateurs.
- La ratification et la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la biosécurité. L'abandon des OGM et la ratification du Protocole de Cartagena amélioreraient l'image du Canada et du Québec dans le monde. Les agences de coopération internationale comme l'ACDI devraient arrêter de contribuer à accroître la dépendance des pays du Sud aux OGM de façon directe ou indirecte et plutôt proposer des solutions qui augmentent la souveraineté alimentaire et l'agriculture écologique et sociale dans le Sud.

La CAAAQ accepte que « nourrir les Québécois » (p.37) constitue la première mission de l'agriculture, qu'il puisse y avoir des exportations après la satisfaction de la première mission (exportation des surplus), mais recommande tout de même la promotion des exportations (ex. R15). Elle préfère aussi le maintien de la gestion de l'offre (R44; R49) même si c'est dans le cadre de l'OMC.

Note : 1,25 sur 2,5

Recommandation 22 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec établisse un « indicateur écologique et social alimentaire » qui serait ajouté à l'étiquetage de tous les aliments vendus au Québec d'ici 2009.

La CAAAQ ne fait pas référence à un tel indice et étiquetage, mais parle de réformer le système d'étiquetage des aliments au plan fédéral (R41).

Note : 1 sur 2,5

Recommandation 23 de Greenpeace à la CAAAQ : que le gouvernement du Québec mette en place un « indicateur écologique et social alimentaire » comme référence de base pour mesurer les résultats des politiques gouvernementales pour améliorer la durabilité écologique et sociale des aliments disponibles au Québec et adopter l'échéancier et les objectifs suivants :

- doubler en moyenne « l'indicateur écologique et social alimentaire » d'ici 2015
- le tripler d'ici 2025.

La CAAAQ ne fait pas référence à un tel indice et n'établit pas d'échéancier précis pour mesurer les progrès.

Note : 0 sur 2,5

Recommandation 24 de Greenpeace à la CAAAQ : *que le gouvernement du Québec promeuve une consommation durable d'aliments sains, naturels et produits localement en mettant en place des mesures fiscales pour la consommation de tels produits afin de compenser pour l'internalisation des coûts sociaux, environnementaux et de santé.*

La CAAAQ accepte en partie cette recommandation de Greenpeace notamment par « le soutien au développement des circuits courts de distribution alimentaire » (R16), les préoccupations autour de la santé (R40; R41; R46; R49) et des réformes de l'aide aux agriculteurs. Mais tous vont dépendre de leur application par le gouvernement.

Note : 2 sur 2,5

Recommandation 25 de Greenpeace (via le réseau québécois contre les OGM) : « ... que le gouvernement du Québec adopte un ensemble de politiques et de règlements qui minimisent la dissémination d'OGM dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire au Québec au moins jusqu'à ce que le gouvernement fédéral mette effectivement en place les recommandations de la Société royale du Canada, celles de la vérificatrice générale du Canada, et ratifie le protocole de biosécurité ».

La CAAAQ ne parle pas de « précaution », mais plutôt de « prudence » (p.177), mais, par contre, endosse pleinement le rapport de la Société Royale du Canada de 2001 qui plaçait la précaution au centre de ses recommandations (p.179). La CAAAQ recommande que « les OGM devraient être étudiés davantage avant d'être mis en marché » (p.188). Pour la CAAAQ : « de sérieuses appréhensions demeurent notamment à l'égard de la biodiversité, de la contamination d'autres espèces végétales et animales et du développement d'organismes résistant aux contrôles biologiques ou aux agents pathogènes connus. Il faudra approfondir ces questions avant de lancer la deuxième génération d'OGM » (p.179). Il est regrettable que le rapport de la CAAAQ ne mentionne pas le protocole de Cartagena sur la biosécurité que pourtant le gouvernement du Québec appuie et que le gouvernement du Canada refuse toujours de ratifier. Cependant, la CAAAQ ouvre la porte à la création possible de zones agricoles ou naturelles sans OGM (R40) cependant sans mettre d'objectifs ou d'échéancier précis. Rappelons que la coexistence entre les OGM et le biologique est impossible puisque les premières contaminent les cultures biologiques. Cependant, dans le contexte nord-américain, de telles zones sans OGM pourraient être un premier pas vers l'arrêt de la dissémination des OGM dans l'environnement et non pas un modèle écologique et agricole viable. Un moratoire sur les OGM aurait été plus logique et certainement plus efficace.

Note : 1,75 sur 2,5

Recommandation 26 de Greenpeace (via le réseau québécois contre les OGM) : « ... que le gouvernement du Québec adopte une responsabilité stricte en matière de contamination génétique en provenance des OGM afin notamment de protéger adéquatement les agriculteurs qui en sont victimes ».

La CAAAQ ne fait pas mention d'une responsabilité civile spécifiquement adaptée au cas de contamination génétique comme le prévoit le Protocole de biosécurité. Dans ce contexte, comment assurer et protéger adéquatement les producteurs biologiques des contaminations génétiques provenant des OGM ? Mais rien n'empêche le gouvernement du Québec et du Canada de le mettre en place.

Note : 0 sur 2,5

Recommandation 27 de Greenpeace (via le réseau québécois contre les OGM) : « ... que le Québec adopte des politiques pour encourager les alternatives aux plantes OGM (plantes OGM résistantes à un herbicide ou des

plantes qui produisent leur propre pesticide) comme l'agriculture biologique et la diversité agricole plutôt que la monoculture ».

La CAAAQ répond en partie à cette recommandation en encourageant l'agriculture biologique (R13), la production de légumes (R14), plus de recherches dans deux axes prioritaires : santé et respect de l'environnement (R28), et une priorité à une « agriculture de proximité » qui peut être plus écologique. Mais la CAAAQ ne donne pas d'objectifs précis sur la croissance du bio et ne prévoit pas une protection légale contre la contamination génétique.

Note : 2,5 sur 4,5

Recommandation 28 de Greenpeace (via le réseau québécois contre les OGM) : « ... que le gouvernement du Québec mette rapidement en place un système de veille pour prévenir les risques des OGM pour la santé, basé sur un système de traçabilité des OGM dans toute la chaîne alimentaire ».

La CAAAQ accepte que des recherches sur les OGM doivent être entreprises avant leur homologation. Cependant, la CAAAQ reconnaît la difficulté de mettre en place un système de traçabilité dans un contexte de marché ouvert, mais reconnaît que c'est possible et qu'il faut « mettre en place sans délai les conditions qui vont permettre un étiquetage généralisé des aliments contenant des OGM au Canada, soit : (1) la mise au point des techniques et des dispositifs scientifiques permettant de retracer la présence d'ingrédients génétiquement modifiés. Comme le souligne la FAO, pour qu'elles soient efficaces, il faut que les politiques en matière d'étiquetage soient appuyées par des normes, des tests, des processus de certification et des services garantissant leur application; (2) le développement et l'application généralisée de la traçabilité des OGM afin de pouvoir les détecter dans toute la chaîne agroalimentaire; (3) l'adoption d'une réglementation appropriée faisant l'objet d'un suivi adéquat » (p.182). La CAAAQ juge important de rassembler rapidement ces conditions.

Note : 2 sur 2,5

Recommandation 29 de Greenpeace (via le réseau québécois contre les OGM) : « ... que la Commission réitère les recommandations 18 et 19 unanimement adoptées par les membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de l'Assemblée nationale le 11 juin 2004 et en particulier « ... que le gouvernement opte pour l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés. Dans le cas des produits dérivés d'OGM ou contenant de tels organismes, l'obligation s'applique à partir d'un seuil minimum, harmonisé avec celui de l'Union européenne ».

La CAAAQ accepte et recommande l'étiquetage obligatoire des OGM (R39; R41). Pour la CAAAQ, « le Canada doit surveiller de près l'évolution de la réglementation européenne en matière d'étiquetage parce qu'à l'égard des normes relatives à la santé, les Européens agissent souvent comme précurseurs d'une tendance qui s'universalise par la suite » (p.194) ce qui constitue de facto une demande que le Canada adopte un système européen d'étiquetage des OGM. Ce sera au gouvernement du Québec d'établir la stratégie d'application de l'étiquetage obligatoire des OGM. Pour Greenpeace, le Québec doit aller de l'avant pour inciter le gouvernement fédéral et les provinces canadiennes à l'imiter. Le Québec ne peut pas attendre que le gouvernement fédéral bouge sur ce dossier à court terme. Le Québec doit faire preuve de leadership, par exemple dans le dossier de la certification des produits bio.

Note : 4,25 sur 4,5

Agrocarburants

Recommandation 30 de Greenpeace : afin de combattre les changements climatiques, Greenpeace recommande au gouvernement du Québec d'adopter d'autres mesures économiques, politiques et sociales, en plus des bioénergies, qui permettraient de réduire la consommation d'énergie et d'augmenter l'efficacité énergétique.

La CAAAQ reconnaît que « le choix de la filière de l'éthanol soulève des critiques sur le gain énergétique réel et les impacts environnementaux de ce carburant vert. On ne peut cependant ignorer ses effets considérables sur l'agriculture » (p.28). La CAAAQ recommande que le Québec assure la convergence entre les priorités agricoles et énergétiques dans le souci du développement durable (R45). Pour la CAAAQ « le choix des filières et des types de développement des biocarburants et des bioproduits doit respecter les principes du développement durable. C'est ainsi que les options retenues doivent être rentables, c'est-à-dire qu'elles doivent contribuer à accroître et à diversifier le revenu des agriculteurs, à procurer des retombées positives pour les communautés, sans faire courir des frais trop lourds au gouvernement. Les procédés choisis doivent également présenter un bilan environnemental ou énergétique positif. Le recours aux bioproduits doit en outre être compatible avec le respect de l'environnement et de la biodiversité » (p.223).

Note : 2 sur 2,5

Recommandation 31 de Greenpeace : appuyer l'utilisation au Québec de la biomasse produite d'une manière écologiquement durable, comme la cogénération ou le biogaz.

La CAAAQ est d'accord d'une manière générale (R45), mais aussi sur la cogénération elle affirme que « le Québec réaliserait un important gain environnemental s'il utilisait les résidus agricoles, notamment les déjections solides et les lisiers, afin de produire des biogaz. Les techniques qui permettent de produire de l'électricité à partir des biogaz résultant de la transformation de ces matières organiques sont connues et utilisées dans plusieurs pays, notamment en Allemagne. » (p. 167)

Note : 2,5 sur 2,5

Recommandation 32 de Greenpeace pour que la production de biocarburants soit réalisée à partir de cultures qui :

- Ne causent pas de dommages aux écosystèmes intacts
- Ne menacent pas la biodiversité
- N'entrent pas en concurrence avec des cultures destinées à l'alimentation
- Ne menacent pas la sécurité et la souveraineté alimentaire du Québec
- Ne se font pas avec des espèces invasives
- Préservent la santé biologique des sols et ne les exposent pas à l'érosion
- Conservent les ressources en eaux.

La CAAAQ recommande que « l'engagement dans la production de biocarburants et autres bioproduits devrait prendre appui sur : (1) un éclairage scientifique fourni par des équipes de recherche; (2) la diversité des activités agricoles et la multifonctionnalité de l'agriculture; (3) le développement régional et la revitalisation des communautés rurales; et (4) les principes du développement durable » (p.221) (R45). Les critères pourraient être plus détaillés, mais la position de la CAAAQ est quand même un bon point de départ.

Note : 2,25 sur 2,5

Recommandation 33 de Greenpeace afin de soutenir l'agriculture écologiquement durable, qui permet de réduire l'utilisation de produits chimiques agricoles et sans recours aux OGM.

La CAAAQ recommande que « l'engagement dans la production de biocarburants et autres bioproduits devrait prendre appui sur : (1) un éclairage scientifique fourni par des équipes de recherche; (2) la diversité des activités agricoles et la multifonctionnalité de l'agriculture; (3) le développement régional et la revitalisation des communautés rurales; et (4) les principes du développement durable » (p.221) (R45). Les critères pourraient être plus détaillés, mais la position de la CAAAQ est quand même un bon point de départ, même s'il n'y a pas de mentions explicites sur la problématique liée aux cultures OGM pour produire des agrocarburants.

Note : 2 sur 2,5

Recommandation 34 de Greenpeace de mettre fin à l'expansion de développement de l'éthanol-maïs pour le remplacer par des biocarburants plus durables et moins dommageables pour l'environnement dans le cadre d'une panoplie élargie de mesures d'efficacité énergétique et l'adhérence stricte aux objectifs de Kyoto.

La CAAAQ reconnaît qu'en tenant compte « du pétrole et des engrais utilisés pour produire du maïs destiné à la fabrication d'éthanol et des quantités de nitrates libérés par ces engrais, le bilan global des biocarburants à base de maïs sur les gaz à effet de serre serait très mitigé, voire négatif » (p.218). La CAAAQ rapporte aussi les alternatives suggérées à la CAAAQ par l'INRA. Sans opter pour une filière spécifique, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) s'est exprimé ainsi lors des audiences : « Des efforts devraient être consacrés au développement des projets de production de bioénergie utilisant d'abord les résidus de culture ou les rejets animaux (déjections ou carcasses). [...] La transformation de la cellulose en biocarburant devrait être considérée en complément à l'utilisation du maïs-grain. Cela stimulerait le développement de nouvelles cultures à fort rendement en biomasse, comme le chanvre ou certaines vivaces : panic érigé, graminées fourragères, saules à croissance rapide, etc. Le soya et le canola pourraient également servir à la production de biodiesel. » (p.222)

Note : 2,5 sur 2,5

Recommandation 35 de Greenpeace : avant d'adopter des politiques et de prendre des décisions en matière de bioénergies, de compléter des analyses de cycle de vie complète (incluant les impacts sociaux élargis) pour tous les projets de bioénergies et de les soumettre à un examen public.

La CAAAQ recommande que « l'engagement dans la production de biocarburants et autres bioproduits devrait prendre appui sur : (1) un éclairage scientifique fourni par des équipes de recherche; (2) la diversité des activités agricoles et la multifonctionnalité de l'agriculture; (3) le développement régional et la revitalisation des communautés rurales; et (4) les principes du développement durable » (p.221) (R45). Mentionner une analyse basée sur le cycle de vie complet aurait été utile et pertinent.

Note : 2,25 sur 2,5

Recommandation 36 de Greenpeace d'adopter des critères permettant d'évaluer les technologies productrices de bioénergies en harmonie avec des critères pour une agriculture écologiquement et socialement durable.

La CAAAQ recommande que « l'engagement dans la production de biocarburants et autres bioproduits devrait prendre appui sur : (1) un éclairage scientifique fourni par des équipes de recherche; (2) la diversité des activités agricoles et la multifonctionnalité de l'agriculture; (3) le développement régional et la revitalisation des communautés rurales; et (4) les principes du développement durable » (p.221) (R45).

Note : 2,25 sur 2,5